



REGLEMENT JEU CONCOURS TRANSAVOLD
Chasse au trésor des sites remarquables
DU 16 AU 22 SEPTEMBRE 2022

- **Article 1 -Organisation du jeu**
 - La société BUS EST immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 84440407900031 dont le siège est situé au 92, rue des généraux Altmayer, 57500 Saint-Avold organise du 16 au 22 Septembre à 18h. Un jeu gratuit sans obligation d'achat.

 - Les organisateurs du concours : Le concours est organisé sur les lignes du réseau Transavold.

- **Article 2 - Conditions de participation :**
 - Pour participer au concours et tenter de gagner :
 - **Un escape game en famille**
 - **Une trottinette électrique**
 - **Un séjour en gîte**
 - **Il faut résoudre l'énigme liée à votre ligne et vous rendre sur le site remarquable, vous prendre en photo devant celui-ci et envoyer votre photo à l'adresse : transavold@transdev.com**
 - Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans.
 - Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu. La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier d'une autorisation et, dans le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.
 - Les membres de l'entreprise Bus Est ne peuvent participer au jeu.

- **Article 3 : Mode de désignation du gagnant :**
 - Les différents gagnants seront tirés au sort parmi toutes les photos reçues **le 20 Octobre 2022.**
 - Tout gagnant ne donnant pas une réponse dans un délais de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera considéré comme renonçant à son gain, le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

- **Article 4 : les modalités de remise des lots :**
 - Le lot doit être accepté tel quel, il n'est ni échangeable, ni monnayable remise Le lot sera donné le jour de la **remise officielle le jeudi 21** octobre